

# AE ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux SA dans les produits Allianz Excellence, Allianz Excellence Plan, Allianz Exclusive, Allianz Expertise, Allianz Privilège et Allianz Retirement. Vos versements sont convertis en unités du fonds et sont affectés au contrat.

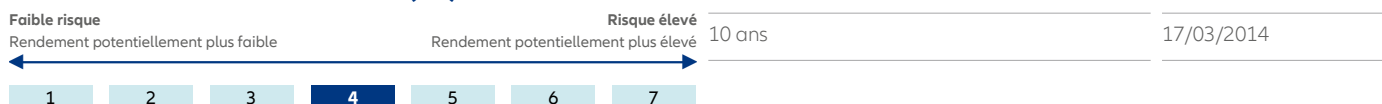
Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Documents > Documents d'informations clés.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Europe Equity Growth** de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund**.

La politique d'investissement du compartiment vise à accroître le capital à long terme en investissant essentiellement sur les marchés d'actions européens, principalement dans des actions de croissance (Growth).

## INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Les actions comprises dans le compartiment peuvent s'avérer très volatiles avec un risque de moins-values. En outre les actions européennes et plus particulièrement de croissance sont susceptibles de sous-performer un indice plus large (mondial) des actions à certaines périodes.

## PERFORMANCE<sup>1</sup>

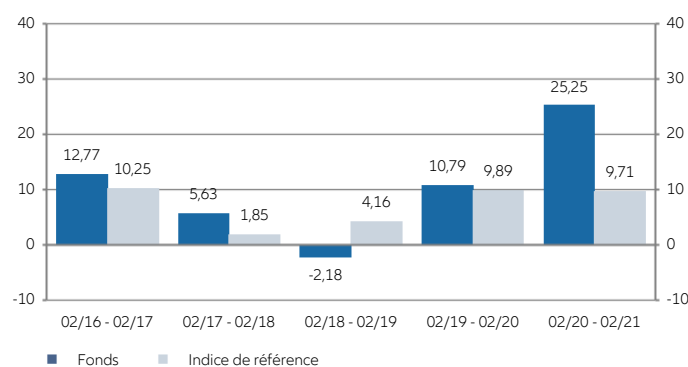
28/02/2021	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2016	2017	2018	2019	2020	VNI*
Fonds	2,47%	2,20%	5,86%	10,29%	25,25%	35,74%	10,72%	61,69%	10,09%	-3,93%	13,46%	-14,96%	34,80%	12,57%	47,36 €
Indice de référence	-0,42%	0,56%	2,46%	6,86%	9,71%	25,58%	7,89%	41,02%	7,12%	-1,19%	9,47%	-9,56%	31,45%	2,58%	

\*valeur nette d'inventaire par unité

## EVOLUTION VNI SUR 5 ANS<sup>1</sup>



## PERFORMANCE ANNUELLE (%)<sup>1</sup>



## INDICATEURS DE RISQUE/RETURN\*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	2,83	2,97
Alpha (%)	0,15	0,18
Bêta	1,16	1,13
Coefficient de corrélation	0,94	0,94
Ratio d'information	0,45	0,54
Ratio de Sharpe	0,63	0,70
Ratio de Treynor	0,10	0,09
Tracking error (%)	6,26	5,48
Volatilité (%)	17,54	14,93

## MORNINGSTAR RATING™

Allianz Europe Equity Growth - EUR



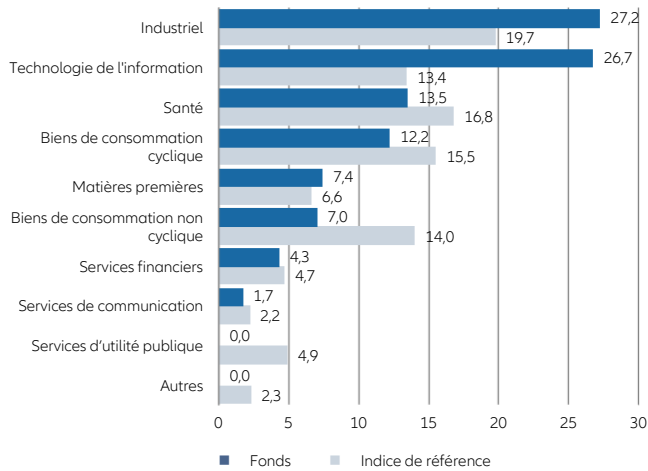
Rating sur une échelle de 1 à 5 au 28/02/2021. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base d'une moyenne pondérée des performances sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10% des mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10% du bas du classement reçoivent 1 étoile. Lisez également la note de bas de page « © 2020 Morningstar, Inc. » au bas de la dernière page de ce rapport.



\* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de chaque fiche de fonds.

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

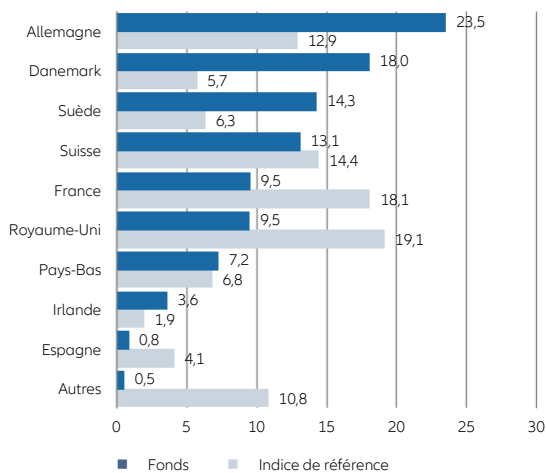
### Répartition sectorielle (%)



### Principaux titres (en % de la valeur de marché)

ASML HOLDING NV	7,10
INFINEON TECHNOLOGIES AG	5,55
DSV PANALPINA A/S	5,00
SIKA AG-REG	4,18
NOVO NORDISK A/S-B	3,93
AMBU A/S-B	3,74
SAP SE	3,51
ZALANDO SE	3,34
ADIDAS AG	3,21
PARTNERS GROUP HOLDING AG	3,16
<b>Total</b>	<b>42,72</b>

### Répartition géographique (%)



## ATOUTS

- + Haut potentiel de performance à long terme sur les actions.
- + Investissements sur les marchés d'actions européens.
- + Les actions de croissance performant mieux à certaines périodes.
- + Large diversification parmi un grand nombre de titres.
- + Possibilité de rendements supplémentaires via l'analyse de titres individuels et une gestion active.

## RISQUES

- Actions fort volatiles, risque de pertes. La volatilité de la valeur unitaire du compartiment peut fortement augmenter.
- Sous-performance du marché boursier européen possible.
- Les actions de croissance performant moins bien à certaines périodes.
- Potentiel limité du rendement de titres individuels.
- Succès non garanti de l'analyse des titres individuels et de la gestion active.

**INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT**

Indice de référence	S&P Europe LargeMidCap Growth Net Total Return
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	08/09/2010

**GESTIONNAIRE DE FONDS**

Thorsten Winkelmann  
(depuis le 09/08/2010)

**COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE**

La performance du mois de février s'explique principalement par une sélection d'actions judicieuse, celle-ci s'étant avérée particulièrement porteuse dans l'industrie, la santé et les biens de consommation de base, tandis que les choix opérés dans les technologies de l'information, les matériaux et la consommation discrétionnaire ont été préjudiciables. L'allocation sectorielle a renforcé la surperformance du fonds. Ligne par ligne, notre surpondération de DSV Panalpina, un opérateur danois du secteur du fret aérien et de la logistique et d'Infineon Technologies, fabricant allemand de semi-conducteurs, ainsi que notre sous-pondération de Nestlé ont été les choix les plus bénéfiques. La surpondération des deux sociétés allemandes Zalando et Nemetschek ainsi que la sous-pondération d'Anglo American ont pesé lourdement sur le résultat global. Le fonds a continué de privilégier les entreprises européennes qui peuvent bénéficier d'avantages concurrentiels sur le long terme, d'un pouvoir de fixation des prix important et de barrières à l'entrée élevées.

**REMARQUES IMPORTANTES**

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be). Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as). Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

© 2021 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le compartiment dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 6A, route de Trèves - L-2633 Senningerberg, Luxembourg - Tél. : +35 2 463 463 - 1. [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

